

Mouvement du 1er avril 2007

L'effet réduction
 des effectifs
 rien à voir avec le
 double effet «kiss cool»

Le 8 février :
ce n'est
qu'un début !

Mutations	Catégorie B	Catégorie C
- Convenance personnelle	41	39
- Prioritaire	68	85
- Hors-tableau		3
Total	109	124
Réintégrations		
- prioritaire	17	32
- non prioritaire	5	24
- Hors tableau		
Total	22	56
Total par Catégorie	131	180
Total Général	311	

Les suppressions d'emplois continuent de répercuter leurs effets collatéraux sur les mutations. Malgré les départs à la retraite connus, ce n'est pas pour autant que les possibilités vont s'accroître. Car n'oublions pas que, ce sont bien 970 emplois que le Trésor doit rendre cette année encore au Budget et autant l'année prochaine. Dans ce cadre, les prochains mouvements de mutations vont continuer d'apporter leurs lots de déceptions aux conséquences humaines et financières souvent dramatiques pour les agents concernés.

Les choix gouvernementaux sont bien la principale cause de cette situation. En déclarant les fonctionnaires budgétivores et responsables du déficit public, en tentant de réduire le service de proximité à un simple accès par internet, le gouvernement les a bien jetés en pâture préférant détourner l'attention des véritables causes du déficit budgétaire : (notamment l'empilement des dispositifs d'aide aux entreprises qui selon l'Inspection Générale des Affaires Sociales pèse très lourd dans le budget de l'Etat, à hauteur de 65 milliards d'euros en 2005 pour des résultats selon elle, ... très discutables).

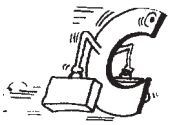
En décriant les services publics pourtant moteurs essentiels d'égalité entre les citoyens sur l'ensemble du territoire, le gouvernement voudrait nous faire croire que l'absence de ceux-ci profitera à toutes et tous.

Les agents du Trésor, comme ceux des finances et de l'ensemble des fonctionnaires ne sont pas dupes. Ils savent pertinemment que leur situation se délitte, leur pouvoir d'achat se détériore, leurs conditions de travail se dégradent inexorablement. Le 8 février, 20% d'entre eux l'ont clairement signifié et ont répondu à l'appel des fédérations de fonctionnaires. Ce résultat est significatif, il ne doit pas être minimisé, bien au contraire. Dans un contexte politique bien particulier lié aux prochaines échéances électorales, au refus de certaines organisations syndicales de s'associer à cet appel, les marges de mobilisation sont importantes. Il ne s'agit là que de la partie immergée des mécontents. L'administration devrait éviter d'interpréter ces chiffres comme preuve que finalement la majorité des agents se satisfait de leur situation et d'en tirer la conclusion qu'elle peut continuer sa politique de sape.

Pour SUD il est évident que cette journée d'action qui a permis la convergences des revendications et des luttes de plusieurs secteurs (éducation nationale, impôts, trésor, santé, Poste, SNCF ...) a des résonances qui vont bien au delà de cette journée. Elle est un signe fort pour le gouvernement, une manière de faire savoir que les fonctionnaires n'entendent pas renoncer à la défense d'un service public de qualité, exercé par des fonctionnaires en nombre suffisant et décemment payés.

Mouvement du 1er avril 2007 :

Départements de départ



Haute-Normandie
Seine Maritime : 2P

Nord-Pas-de-Calais
Nord: 1N-1P
Pas-de-Calais : 2P-1R

Lorraine
Moselle : 1P
Vosges : 2P

Bretagne
Finistère : 1R

Picardie
Aisne : 2P
Oise : 1P

Champagne-Ardenne
Marne : 1R

Alsace
Bas Rhin : 1N-1P
Haut Rhin : 1P-1R

Pays de la Loire
Maine et Loire : 1N-1R
T.G.E : 1N

Ile de France
R.G.F. : 11N - 1P - 5R
T.G.A.P. : 2N
78 : 1N - 4P - 1R
91 : 4N - 1P - 1R
92 : 2N - 8P - 2R
93 : 8P - 4R
94 : 2N - 5P - 1R
95 : 1N - 3P

Bourgogne
Côte-d'Or : 3P
Yonne : 2 N
Saône et Loire 2N -1P

Franche-Comté
Doubs : 1P-1R

Poitou-Charentes
Charente-Maritime : 2P-1R
Deux Sèvres : 1 P
Vienne : 1P

Centre
Cher : 2P
Eure et Loir : 1P-1R
Loiret : 1P-1R
Loir et Cher : 1R

Rhône-Alpes
Isère : 2P
Rhône : 1P
Haute-Savoie : 1N-1P-

Aquitaine
Gironde : 1P-1R
Lot et Garonne : 1N
Pyrénées Atlantiques : 1 P

Limousin
TG Créances : 1P

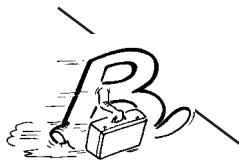
Auvergne
Cantal : 1P

PACA
Alpes Maritimes : 1N - 2P
Bouches-du-Rhône : 2P-1R
Var : 1P -1R

Midi Pyrénées
Haute-Garonne : 1P
Gers : 1N

Languedoc Roussillon
Aude : 1R
Gard : 2R
Hérault : 1P
Pyrénées Orientales : 1N

D.O.M
Guadeloupe : 1P
Guyane : 1N
Réunion : 1R



Haute-Normandie
Eure : 1R
Seine Maritime : 1P

Nord-Pas-de-Calais
Nord: 1P

Lorraine
Meuse : 1P
Moselle : 1N
Vosges : 2P

Basse-Normandie
Orne : 1N-1P

Picardie
Oise : 3P
Somme : 1N

Champagne-Ardenne
Aube : 1P
Marne : 2N -1P

Alsace
Bas Rhin : 1N-2P
Haut Rhin : 1N

Bretagne
Côte d'Armor : 1N
Ille et Vilaine : 1N

Pays de la Loire
Loire Atlantique : 1P
Maine et Loire : 3P
Mayenne : 1R - 1P
Sarthe : 1P

Ile de France
R.G.F. : 7N - 8P
T.G.A.P. : 3N - 1P - 2R
77 : 1N- 1P
78 : 3N - 1P - 1R
92 : 1N - 5P - 1R
93 : 2N - 8P - 1R
94 : 2N - 3P - 1R
95 : 1N - 2P - 1R
ENT : 1P

Bourgogne
Yonne : 1P

Franche-Comté
Doubs : 1R
Jura : 1N
Haute-Saône : 1N - 1R

Poitou-Charentes
Charente : 1P
Charente-Maritime : 1P
Deux Sèvres : 1 P

Centre
Cher : 1R

Rhône-Alpes
Isère : 1P
Rhône : 1N - 2P
Haute-Savoie : 1N-1P-1R

D.O.M
Guyane : 1N
Réunion : 3N-1P

Auvergne
Haute-Loire: 1P

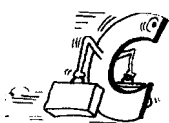
PACA
Alpes Maritimes : 2P
Bouches-du-Rhône : 2N- 2P-1R
Var : 1N

Corse
Haute Corse : 1P
Corse du Sud : 1R

Midi Pyrénées
Hautes-Pyrénées: 1N

la réduction des effectifs en cause

Départements d'arrivée....



Haute-Normandie
Seine Maritime : 2N- 2P- 1R

Basse-Normandie
Manche : 1P

Bretagne

Côtes d'Armor : 1P-1R
Finistère : 1P- 1R
I lle et vilaine : 1P - 1R
Morbihan : 1P-1R

Pays de la Loire

Loire Atlantique : 1P-1R
Maine et Loire : 1P-1R
Vendée : 1P

Poitou-Charentes

Charente ; 1N-2P-1R
Charente-Maritime : 2N-1P-3R
Deux Sèvres : 2P-1R
Vienne : 1P -1R

Aquitaine

Dordogne : 1P-1R
Gironde : 1P
Landes : 2P-1R
Lot et Garonne : 1P-1R



Nord-Pas-de-Calais
Nord : 1N-4P-1R
Pas-de-Calais : 2P-1R

Picardie

Aisne : 1P
Somme : 1P-1R

Ile de France

R.G.F. : 2N - 2 P - 1R
R.G.F ex : PGT : 5N
T.G.A.P. : 1P
77 : 2P-1R
78 : 2P
91 : 1R
92 : 1P
94 : 1P - 1R
95 : 2P - 1R

Limousin

Correze : 1R
Haute Vienne : 1P
TG Créances : 1P

Midi Pyrénée

Ariège : 1P
Haute-Garonne : 2P-1R
Gers : 1P
Haute-Pyrénées : 1P
Tarn : 1P
Tarn et Garonne : 1R

Champagne-Ardenne

Ardennes : 1P-1R
Marne : 1P-1R

Bourgogne

Côte-d'Or : 3N
Yonne : 2 N
Saône et Loire 2P -1R

Centre

Cher :1N-1P-1R
Eure et Loir : 1N-1P
Indre : 1R
Indre et Loire : 1P -1R
Loiret : 1P-1R

Auvergne

Allier : 2P-1R
Cantal : 1P
Haute Loire : 1P
Puy de Dôme : 1P-1R

Languedoc Roussillon

Gard : 1P
Hérault : 1P

Corse

Haute Corse : 1N
Corse du Sud : 1P

Lorraine

Moselle : 2N - 4P
Meurthe et Moselle : 1P -1R
Vosges : 1P-1R

Alsace

Bas Rhin : 1N-1P-1R
Haut Rhin : 1P

Franche-Comté

Jura : 1P
Territoire de Belfort : 1R

Rhône-Alpes

Ain : 1N-1R
Ardèche : 1P
Drôme : 1P
I sère : 1P
Rhône : 1N-3P-2R
Haute-Savoie : 1R

PACA

Alpes de Hte-Provence : 1P
Alpes Maritimes : 4N - 2R
Bouches-du-Rhône : 3N-1P-3R
Var : 1P-1R
Vaucluse : 3N- 1R

D.O.M

Guadeloupe : 1N-1P
Guyane : 1N
Martinique : 1P
Réunion : 1N-2P-2R

Nord-Pas-de-Calais

Nord : 2N-2P-2R
Pas-de-Calais : 1P-1R

Haute-Normandie

Seine Maritime : 3N

Basse-Normandie

Calvados : 1P-1R
Orne : 1P

Bretagne

Finistère : 1P
I lle et Vilaine : 2P-1R
Morbihan : 1P

Pays de la Loire

Maine et Loire : 1P-1R
Mayenne : 1P
Sarthe : 1P
Vendée : 1P

Poitou-Charentes

Charente-Maritime : 1R
Deux Sèvres : 3N

Aquitaine

Dordogne : 2P-1R
Gironde : 1P
Lot et Garonne : 1R

Champagne-Ardenne

Ardennes : 1P
Aube : 1P-1R
Marne : 1N

Bourgogne

Côte d'Or : 1P
Saône et Loire : 1R
Yonne : 1P

Centre

Eure et Loir : 1P
Indre et Loire : 2P-1R
Loiret : 1P
Loir et Cher : 1P-1R

Auvergne

Allier : 1P
Haute-Loire: 2P
Puy-de-Dôme : 1P-1R

Lorraine

Meuse : 2N
Moselle : 1N-3P

Alsace

Bas Rhin : 4N
Haut Rhin : 1R

Rhône-Alpes

Ain : 1N-1P
I sère : 1P
Rhône : 1N - 4P
Savoie : 4N - 1R
Haute-Savoie : 2N-1P

PACA

Hauts-Alpes: 1R
Alpes Maritimes : 2P
Bouches-du-Rhône : 2P
Var : 1P

D.O.M

Guadeloupe : 1N
Martinique : 2P-1R
Réunion : 2N-1P

Limousin

Hte Vienne : 2P

Midi Pyrénées

Aveyron : 1P
Haute-Garonne : 2P-1R
Gers : 1P
Lot : 1P
Hautes-Pyrénées : 1P-1R
Tarn et Garonne : 1R

Languedoc Roussillon

Aude : 1N-1R
Gard : 1P
Hérault : 5N- 1P
Lozère : 1P-1R
Pyrénées Orientales : 1P

Jeudi 18 janvier 2007 : CAP centrale des Agents de recouvrement et agents administratifs

L'ordre du jour de la CAP centrale du 18 janvier 2007 était notamment consacré à l'élaboration des tableaux de demandes de mutations et de réintégrations pour le mouvement du 1er avril 2007.

Tableau des demandes de mutation et réintégration tableau des demandes pour convenances personnelle sur emplois administratif.

- 1935 agents étaient classés sur les tableaux des demandes de mutation pour convenance personnelle à la précédente commission, dont :
- 11 agents ont établi des demandes de mutation irrecevables (congé de longue durée, congé de formation de plus de 3 mois, détachement, disponibilité de plus de 3 mois, congé parental de plus de 6 mois),
- 95 agents ont bénéficié d'une mutation,
- 33 agents ont été nommés contrôleurs du Trésor Public,
- 23 agents ont annulé leur demande de mutation,
- 1773 agents sont donc classés sur les tableaux de demandes de mutation pour convenance personnelle.

Tableau des demandes pour convenances personnelle sur emplois informatiques.

- 30 agents étaient classés sur les tableaux de demandes de mutation sur emploi informatique pour convenance personnelle à l'issue de la 2ème CAP du cycle 2006, dont :
- 1 agent a été muté sur emploi informatique,
- 2 agents ont été nommés contrôleurs du Trésor Public.
- 27 agents sont donc classés sur le tableau des demandes de mutation sur emploi informatique pour convenance personnelle.

Tableau des demandes prioritaires sur emplois administratifs.

- 318 agents étaient inscrits sur les tableaux prioritaires à l'issue de la précédente commission, dont :
- 6 agents avaient une demande devenue irrecevable (1 retraité, 1 congé de longue durée, 1 détachement, 1 disponibilité de + de 3 mois, 2 congés parentaux de + de 6 mois),
- 2 agents ont été nommés contrôleur du Trésor Public,
- 50 agents ont bénéficié d'une mutation dans le cadre du mouvement de mutation du 1er janvier 2007 (49 à titre prioritaire, 1 en convenance personnelle),
- 1 agent se prévaut d'un nouveau motif de priorité,
- 9 agents ont annulé leur demande,
- 250 agents avaient donc une demande reconnue prioritaire lors des précédentes commissions.

Lors de la CAP centrale du 18 janvier :

- 3 agents avaient leur demande conservée en attente de pièces depuis la précédente commission,
- 117 agents ont présenté une demande prioritaire depuis la dernière CAP centrale.
- 370 dossiers prioritaires étaient donc présentés à la commission.

A l'issue des débats, 6 agents n'ayant pu apporter les pièces justificatives nécessaires à leur classement, leur dossier étant conservé dans l'attente de leur production, 69 nouvelles demandes prioritaires d'office étaient présentées à la CAP ainsi que 45 nouvelles demandes non prioritaires d'office. Sur ces 45 demandes, 15 ont finalement été inscrites sur les tableaux de demandes de mutations prioritaires.

Au final, 334 demandes de mutations sur emplois administratifs figurent sur les tableaux établis pour motifs prioritaires, dont 84 au titre de la CAP du 18 janvier.

Tableau des demandes prioritaires sur emplois informatiques.

- 2 agents étaient déjà inscrits sur les tableaux prioritaires sur emplois informatiques ;
- 1 agent a présenté une demande prioritaire d'office depuis la précédente commission.

Tableau de demandes de réintégration sur emplois administratifs.

- 141 demandes sont inscrites sur ce tableau à l'issue de cette commission, dont :
- 87 demandes non prioritaires,
- 54 demandes prioritaires

Trois dossiers étaient présentés à la commission pour obtenir la reconnaissance d'un titre de priorité pour difficultés familiales ou financières. Les justificatifs produits n'ont pas permis cette reconnaissance.

Comme à l'occasion de la précédente CAP centrale consacrée à l'établissement des tableaux de classement des demandes de mutations et réintégrations, il n'y avait pas de demande de réintégration sur emplois informatiques.

Pénalisation après refus de mutation et de réintégration sur emploi administratif.

Il a été proposé à la commission de pénaliser 11 agents ayant refusé leurs mutations sur emploi administratif pour convenance personnelle sans explication ou motif jugé valable, et, pour les mêmes raisons, un agent ayant refusé sa réintégration sur emploi administratif à titre prioritaire. Par contre, il a été proposé à la commission de ne pas pénaliser un agent pour lequel le motif invoqué pour expliquer son refus de réintégration à titre non prioritaire semblait suffisamment établi ainsi que 2 agents ayant refusé leurs mutations, l'une effectuée au titre de la convenance personnelle, l'autre à titre prioritaire.

VOTE : POUR : Administration
CONTRE : SUD, FO, CGT et CFTD
ABSTENTION : CFTC

**Nous encourageons de nouveau les agents
à nous communiquer la copie de leur dossier.**